

COMMUNE DE VARS  
Département des Hautes-Alpes

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 AVRIL 2018**

DATE DE LA CONVOCATION	04 AVRIL 2018
DATE D'AFFICHAGE	04 AVRIL 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	12
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	3
- AYANT DONNÉ POUVOIR	3
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	0

Le 09 AVRIL 2018 à Dix Huit Heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS ( 12 ) :** M. Christophe BENOIT, M. Eric COLLOMBON, M. Norbert COSTE, M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, M. Michel DOMINIQUE, M. Simon GIRAUD, M. Marc GUEYDON, M. Dominique LAUDRE, Mme Elisabeth MAEGHERMAN, M. Bruno MARTIN, Mme Raphaëlle MARTOIA, M. Laurent RISOU.

**ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS ( 3 ) :**

- AYANT DONNÉ POUVOIR ( 3 ) :
  - o M. Edouard DAVID ayant donné pouvoir à M. Michel DOMINIQUE
  - o Mme Cécile DISDIER ayant donné pouvoir à M. Laurent RISOU
  - o M. Hervé WADIER ayant donné pouvoir à M. Dominique LAUDRE
- N'AYANT PAS DONNE POUVOIR ( 0 ) :

**NOMBRE DE VOTANTS : 15**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Marc GUEYDON.**

<u>Quorum au cours de la séance</u>		<u>Présents</u>
<u>Délibérations N° 2018-062 à N° 2018-070</u>	<u>Nombre de votants :</u> <u>15</u>	12
<u>Délibération N° 2018-071</u> Madame Raphaëlle MARTOIA, responsable de site ODCVL, intéressée à l'affaire ne participe ni au débat, ni au vote, en quittant la salle.	<u>Nombre de votants :</u> <u>14</u>	11
<u>Délibération N° 2018-072 à N°2018-073</u>	<u>Nombre de votants :</u> <u>15</u>	12
<u>Délibération N° 2018-074</u> Monsieur Dominique LAUDRE, Maire, ne participe pas au vote et quitte la salle.	<u>Nombre de votants :</u> <u>14</u>	11
<u>Délibération N°2018-075 à 2018-083</u>	<u>Nombre de votants :</u> <u>15</u>	12

<b>Délibération N° 2018-084</b> <b>Messieurs Christophe BENOIT et Bruno MARTIN membres de l'association de Chasse intéressés à l'affaire ne participent ni au débat, ni au vote de la subvention de l'association de Chasse, en quittant la salle.</b>	<b>Nombre de votants :</b> <b><u>13</u></b>	<b>10</b>
<b>Délibération N° 2018-085</b> Monsieur Marc GUEYDON, président de l'Office de Tourisme, intéressé à l'affaire ne participe ni au débat, ni au vote, en quittant la salle.	<b>Nombre de votants :</b> <b><u>14</u></b>	<b>11</b>
<b>Délibération N° 2018-086 à N°2018-092</b>	<b>Nombre de votants :</b> <b><u>15</u></b>	<b>12</b>

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h15.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité nomme M. Marc GUEYDON, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2018 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

## **I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018-064 : Procès-Verbal de la séance du 13 novembre 2017 - Rectificatif,

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- Approuve la modification proposée au procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 et en conséquence, la rectification de l'erreur matérielle correspondante dans la délibération n°2017-178 se rapportant au Marché de prestations de services « Déneigement de la voirie communale et ses dépendances - hiver 2016-2017 - lot N°1 » - pénalités de retard.

## **II. URBANISME FONCIER IMMOBILIER**

N°2018-065 : Convention d'utilisation de l'orgue

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention proposée ;
- Mandate Monsieur le Maire à signer la convention tripartite relative à l'utilisation de l'orgue, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à sa bonne exécution.

N°2018-066 : Aménagement d'un ponton pour pêcheur à mobilité réduite au lac Napoléon

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

Considérant l'intérêt du projet en matière d'accueil de la clientèle touristique à mobilité réduite,

- Emet un avis favorable de principe au projet présenté par l'AAPPMA « L'ardillon Haut Alpin » pour l'aménagement, sur la parcelle communale cadastrée F1137, d'un ponton en bois pour pêcheur à mobilité réduite.

**N°2018-067 : Redevance d'occupation du domaine communal pour l'été 2017**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- Décide de rapporter le montant des redevances pour l'été 2017 aux montants suivants appliqués l'été précédent :
  - 250,00 € pour l'activité « châteaux gonflables »
  - 500,00 € pour l'activité « centre équestre »
- Et donne tous les pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.

**III. DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS - MARCHES PUBLICS - TRAVAUX**

**N° 2018-068 : Rapport annuel des délégués siégeant au sein de la SEM SEDEV en application de l'art L 1524-5 du CGCT**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** le rapport écrit des représentants de la Commune de Vars au Conseil d'Administration de la SEM SEDEV, relatif à l'exercice 2016/2017, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L 1524-5.

**N°2018-069 : Compte-rendu du délégataire SEM SEDEV**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Prend acte** du rapport 2016/2017 de la SEM-SEDEV.

**N°2018-070 : Approbation du projet éducatif – Accueil de Loisirs Extrascolaire - ALEx**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** le projet éducatif qui sera annexé à la présente délibération ;
- **Dit** que ce projet éducatif sera transmis aux personnes précitées.

**N° 2018-071 : Organisation, gestion et animation d'un Accueil de Loisirs Extrascolaire ALEx - attribution du marché**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Autorise M. le Maire** à signer le marché d'organisation, de gestion et d'animation d'accueil de loisirs extrascolaire avec ODCVL, sis 88007 EPINAL pour un montant annuel de 56 791.20 € TTC, avec en sus les repas facturés selon barème au marché (prix analogue cantine scolaire).

**N° 2018-072 : Convention d'assistance juridique avec ADAMAS en matière d'urbanisme**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'assistance juridique avec le cabinet d'avocats ADAMAS pour l'année 2018.

**IV. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS**

**N°2018-073 : Approbation du Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'année 2017**

Commune de Vars – Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2018

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.
- **Adopte** ledit Compte de gestion pour l'année 2017, ainsi que les pages « résultats budgétaires de l'exercice » et « résultats d'exécution du Budget Principal et des budgets annexes » de ce document.

**N°2018-074 : Délibération du Conseil Municipal sur les comptes administratifs pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; excepté pour le compte administratif principal ou l'excédent de clôture du Budget SPANC transféré au 01/01/2017 à la communauté des Communes du Guillestrois et Queyras pour un montant de 3 743,81 a été intégré dans le résultat reporté N-1 comme l'a acté la Préfecture lors de son arrêté préfectoral N°05-2017- 07-25-005 en date du 25 juillet 2017 portant règlement d'office les budgets 2017 de la Commune de Vars, alors que le trésorier n'a pas eu le temps de le clôturer le Budget SPANC en 2017; il ne l'a fait qu'en 2018 donc par conséquent dans le compte de gestion cet excédent n'apparaît pas.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés.

**N°2018-075 : Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe « CCAS » exercice 2018**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** la présente affectation de résultat

**N°2018-076 : Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe « Caisse des écoles » exercice 2018**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** la présente affectation de résultat

**N°2018-077 : Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe « micro crèche de Vars » exercice 2018**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** la présente affectation de résultat

**N°2018-078 : Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe « Commerce de Vars » exercice 2018**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** la présente affectation de résultat

**N°2018-079 : Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe « Eau de Vars » exercice 2018**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** la présente affectation de résultat

**N°2018-080 : Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe « Remontées Mécaniques de Vars » exercice 2018**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** la présente affectation de résultat

**N°2018-081 : Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe « commune de Vars » exercice 2018**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** la présente affectation de résultat

**N° 2018-082 : Fixation des taux d'imposition des Taxes Directes locales pour l'année 2018**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir en 2018 les taux en vigueur

**N°2018-083 : Votes des Budgets Principal et Annexes (6) pour l'année 2018**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** les annexes aux votes du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2018

**N°2018-084 : Attribution de subventions aux associations**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** chacune des subventions précitées ;
- **Dit** que le versement est conditionné par la communication du bilan financier de l'association et du budget prévisionnel pour les associations recevant une subvention supérieure à 5 000 €.

**N°2018-085 : Avenant N°2 à la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de Vars pour l'exercice 2018/2019**

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS),

- **Approuve** l'exposé de M. le Maire et les termes de l'avenant à intervenir ;
- **Approuve** l'attribution d'une subvention d'un montant total de 1 760 000 € pour 2018 ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant N°2 à la convention d'objectifs avec l'O.T pour l'exercice 2018/2019.

**N°2018-086 : Provisions pour contentieux et litiges**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Accepte** de constituer les provisions semi-budgétaires tel que détaillées ci-dessus.

- **Charge M. le Maire d'inscrire ces dépenses au budget prévisionnel 2018**

**N° 2018-087 : Indemnité de gardiennage des églises communales**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Décide d'allouer l'indemnité pour le gardiennage des églises communales, d'un montant de 120,97 euros pour 2018, à Mr Felix CAILLET, prêtre, considérant qu'il ne réside pas dans la commune.**

**V. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX**

**N°2018-088 : Renouvellement du Contrat « Enfance Jeunesse »**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve l'exposé de M. le Maire ;**
- **Lui donne tout pouvoir dans cette affaire pour renouveler le Contrat enfance jeunesse pour la période 2018-2021**

**N° 2018-089 : Emplois saisonniers aux services techniques complément - été 2018 - Précision**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve le recrutement de 2 agents polyvalents aux services techniques et un agent polyvalent en charge de la maintenance technique de la piscine, en raison de besoins saisonniers dans les conditions susmentionnées ;**
- **Autorise M. le Maire à signer les contrats de travail saisonniers correspondants ;**
- **Annule et remplace la délibération n° 2018-051 du Conseil municipal en date du 19 mars dernier portant sur le même sujet.**

**N°2018-090 : Remplacement d'agents momentanément absents**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **DECIDE**
  - **d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.**
  - **Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.**
  - **Ces dispositions l'emportent sur toute autre notamment en matière de régime indemnitaire. Les candidats retenus bénéficieront, ainsi, dès leur embauche des mêmes conditions d'octroi des indemnités et primes instaurées dans la collectivité, auxquelles peuvent prétendre les agents contractuels.**
  - **de l'autoriser, en conséquence, à signer les contrats de travail correspondants.**
  - **de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**
  - **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.**
  - **d'annuler et remplacer les délibérations du Conseil municipal du 25 novembre 2014 et du 27 avril 2016 portant sur le même sujet.**

**N°2018-091 : Création d'un emploi de chargé de mission**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **DECIDE**

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de chargé des affaires juridiques au grade d'attaché territorial hors classe par substitution au grade de directeur territorial en voie d'extinction relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## **VI. DECISIONS DU MAIRE**

Liste des décisions du Maire : sans objet

## **QUESTIONS RETIREES DE L'ORDRE DU JOUR :**

N°2018-092 : **Démolition de la cabane du Pont de Vars à Escreins**

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Reporte** la décision d'une démolition de la petite cabane du Pont de Vars à Escreins à un Conseil Municipal ultérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 20h00.

Le Secrétaire de séance

**Marc GUEYDON**

Le Maire,

**Dominique LAUDRÉ**